



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

14 - CALVADOS

Nombre de conseillers

- en exercice	23
- présents	19
- votants	23
- absents	4
- exclus	0

Date de convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage :

28 mars 2025

Objet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de la Rivière-Saint-Sauveur

Séance du 03 avril 2025 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. Nom : DEPIROU

Prénom : Didier

Étaient présents : M. DEPIROU, maire ; Mme Anne PETIT, M. Thierry GIMER, Mme PILATTE, M. François FARIDE, Mme Jessica PEYROCHE, adjoints ; M. Jean MARCHIS, M. Luc POTEL, Mme Véronique AUDOU, M. Stéphane AUDOU, M. Stéphane YON, Mme Aurélie LEMAIRE, Mme Aurélie DOMIN, Mme Caroline MOUETTE, M. Christophe KASSAC, M. Marc CAMBRUNE, M. Guillaume CAUBRIERE, Mme Estelle BARBEY, M. Anthony LEBAS, conseillers municipaux.

Mme PASCALE BESLON avait donné pouvoir à Mme Caroline MOUETTE,
M. Grégory GROD avait donné pouvoir à M. Marc CAMBRUNE,
M. Richard JEHENNE avait donné pouvoir à M. Thierry GIMER,
M. Christophe HEMERY avait donné pouvoir à M. Guillaume CAUBRIERE.

Secrétaire de séance : Mme PETIT Anne

Délibération 2025-09 : vote des taux d'imposition 2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 014-211405360-20250403-202509-BF



Le Conseil Municipal,
Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025,
Entendu l'exposé de M. Le Maire,
Considérant la capacité de maintenir les taux,
DECIDE à l'unanimité de maintenir les taux
(votes pour : 23, abstentions : 0 ,contre : 0)

Taxe foncière bâtie : 43,92

Taxe foncière non-bâtie : 33,98

Taxe d'habitation : 15,52%

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Le

Publié ou notifié le : 08 avril 2025

Fait à la Rivière-Saint-Sauveur

Le 08 avril 2025

Le Maire,

Didier DEPIROU